

# AMPLITUDES

Incentive Travel

## –AMSTERDAM–

- 750 ans d'art et d'histoire –

4 jours / 3 nuits

Du samedi 18 au mardi 21 janvier 2025



**SI VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE, VEUILLEZ NOUS RETOURNER CE DOCUMENT PARAPHE EN BAS DE CHAQUE PAGE ET SIGNE A L'ADRESSE MAIL : [noemie.brun@amplitudes.com](mailto:noemie.brun@amplitudes.com)**

**ACCOMPAGNE DE VOTRE ACOMPTE –CHEQUE ou VIREMENT ou SOUHAIT de PAIEMENT EN CB**  
**afin de vous faire parvenir un lien de paiement par courriel–**

### **JOUR 1 NICE → AMSTERDAM**

**Samedi 18 janvier 2025**

Rendez-vous des participants à l'aéroport de Nice.

Accueil par un représentant de l'agence AMPLITUDES et assistance aux formalités d'enregistrement.

**12h20** : Décollage à destination **d'Amsterdam** sur vol régulier de la compagnie **KLM**, en classe économique.

**14h25** : Arrivée à **Amsterdam**.

*Temps de vol: 02h05 – Pas de décalage horaire*

**Accueil par vos guides francophones spécialisés dans l'histoire de l'art qui vous accompagneront tout au long de votre voyage.**

*1 guide pour 15 participants maximum – 2 guides à partir de 16 participants et jusqu'à 30 -*

Transfert en VANS VIP – capacité de 20 participants par VAN – vers votre hôtel **Conservatorium Amsterdam 5\* normes locales.**



A partir de **17h00**, **promenade sur les quais d'Amsterdam**, à la découverte des **installations lumineuses** à l'occasion de **la fête des lumières**, un spectacle d'œuvres d'art contemporains à ciel ouvert.

Départ en VANS VIP vers le lieu de votre soirée.

**Dîner intimiste, dans la magnifique maison privée d'une cheffe de cuisine – star montante, « Chef Adrienne ».**

**La soirée est privatisée** pour votre groupe uniquement et sera **animée par une violoniste.**

*Capacité maximum 30 participants.*

Nuit à votre hôtel.

## **JOUR 2                   AMSTERDAM** **Dimanche 19 janvier 2025**

**De 07h00 à 10h00** : Petit déjeuner buffet à votre hôtel.

**09h00** : Transfert à pied depuis votre hôtel vers le Rijkmuseum.

**09h30 – 11h00** : **Découverte de l'âge d'or des peintres hollandais.**

Votre journée commencera par une incontournable **visite du Musée Rijkmuseum** qui abrite les **œuvres les plus importantes de Rembrandt** et d'autres peintres qui marquent l'Age d'Or de la peinture néerlandaise tels que **Vermeer, Frans Hals, etc.**

Votre visite sera d'autant plus passionnante car elle sera **animée par vos guides-conférenciers francophones**, spécialistes de l'histoire de l'art.



Continuation à pied vers le **musée de Van Gogh.**

**11h30 – 12h30** : **Visite guidée de la collection permanente**, à la découverte du monde inspirant de cet artiste exceptionnel. Si vous le souhaitez, **visite libre de l'exposition temporaire « Vive l'Impressionnisme ».**

**13h30 – 14h30** : **Déjeuner dans un restaurant historique**, pour déguster une cuisine familiale et généreuse dans un cadre magnifique au Restaurant **d'Vijff Vlieghen** - *20 min de trajet à pied* -.

**15h00 – 16h00 : Visite avec vos 2 guides-conférenciers du quartier Jordaan**, connu pour son ambiance artistique et son charme pittoresque. Vous passerez par les différentes galeries d'art contemporain ou de photographie avec des œuvres classiques et modernes.

**Visite de la Maison de Rembrandt.**

**Dîner avec vue spectaculaire sur la ville illuminée au restaurant LuminAir**

Nuit à votre hôtel.

### **JOUR 3      AMSTERDAM**

**Lundi 20 janvier 2025**

**07h00 à 10h00 :** Petit déjeuner buffet à votre hôtel.

**09h00 – 10h00 : Visite de la célèbre Place Dam et du charmant quartier de Spui avec son marché d'art - 20min trajet en VAN.**

**10h00 – 11h00 :** Poursuite de votre découverte d'Amsterdam, **avec le célèbre Béguinage.**

**Déjeuner aux couleurs locales près du Béguinage au restaurant The Lobby Nesplein.**

Retour libre et début d'après-midi dédié à la visite personnelle de la ville.

Départ en direction de **Concertgebouw** - 4 min à pied.

**20h15** Début de votre **concert** – **réservé par vos soins.**

**22h35** Fin estimée de votre concert.  
*15min de trajet en VAN vers votre restaurant.*

**Dîner en ville**, à l'issue de votre magnifique soirée placée sous le signe de la musique au **restaurant Black & Blue.**



Nuit à votre hôtel.

## **JOUR 4                    AMSTERDAM → NICE**

**Mardi 21 janvier 2025**

**07h00 à 10h00** : Petit déjeuner buffet à votre hôtel.

**Début de matinée dédiée à la détente** et pour préparer votre départ.

**11h30 : Découverte du quartier emblématique de De Pijp** : un lieu cosmopolite et branché !

Votre promenade vous mènera à **l'Albert Cuyp Market**, le plus grand marché de la capitale, bordé de plusieurs bars et restaurants animés.

Vous apprécierez de magnifiques exemples de constructions selon l'école d'architecture d'Amsterdam. - *20 minutes à pied.*

**13h30-14h30 : Déjeuner en ville de spécialités de poissons au restaurant Visaandeschelde** - *10 min de trajet en VAN*

Départ vers la ville de Delft – la ville de Vermeer - *50min de trajet d'Amsterdam à Delft.*

**15h30** : Visite du **Musée et de la Manufacture Royale de Porcelaine de Delft** – fournisseur officiel de la famille Royale hollandaise et celles de l'aristocratie locale. - *Durée de la visite : - 01h30 –*

**Rencontre avec un des artisans maîtres** de la maison réputée dans le monde entier. Vous assisterez au raffinement de son travail.



Un « **afternoon high tea** » à l'issue de votre visite, vous sera servi dans de magnifiques tasses et assiettes produites sur place.

**17h30 / 18h00** : Transfert à l'aéroport d'Amsterdam et assistance aux formalités d'enregistrement.

*-35min de trajet de Delft à l'aéroport d'Amsterdam.*

**20h35** : Décollage à destination **de Nice** sur vol régulier de la compagnie **KLM**, en classe économique.

**22h30** : Arrivée à **Nice**.

*Temps de vol: 1h55 – Pas de décalage horaire*

### **FORMALITES POUR L'ENTREE AU PAYS BAS A CE JOUR :**

Les ressortissants français et monégasques doivent être munis d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité pendant toute la durée du voyage.

## PRIX ET CONDITIONS

Base de participants	Prix par personne en chambre double <i>Avec assurance Assistance Médicale / Rapatriement</i>	Prix par personne en chambre double <i>Avec assurance Multirisque</i>
<b>30</b>	2 800 €	2 898 €
<b>25 à 29</b>	2 990 €	3 095 €
<b>20 à 24</b>	3 270 €	3 385 €
<b>15 à 19</b>	3 760 €	508 €
<b>Supplément chambre individuelle</b>	475 €	492 €

### NOTRE PRIX COMPREND

- **L'assistance** d'un représentant de l'agence AMPLITUDES le jour de votre départ, à l'aéroport de Nice,
- **Les services d'un accompagnateur** de l'agence AMPLITUDES tout au long de votre séjour à Amsterdam, OFFERT PAR AMPLITUDES,
- **Le transport aérien** Nice / Amsterdam / Nice sur vols directs et réguliers de la compagnie KLM en classe économique,
- **Les taxes aéroportuaires** et la surcharge carburant, révisables sans préavis jusqu'au jour de l'émission des billets d'avion : 98,70 € par personne à ce jour avec KLM,
- **Les transferts** aéroport / hôtel / aéroport et votre transport sur place, selon indications au programme, à bord d'un ou deux VAN VIP Mercedes, capacité 20 sièges chacun,
- **Les services de deux guides – conférenciers francophones**, spécialisés dans l'histoire de l'art, lors de vos visites guidées et vos transferts aéroport,
- **L'hébergement** pour 3 nuits en chambre double en hôtel de catégorie 5\*, tel que mentionné au programme (ou hôtel de catégorie similaire),
- **La pension complète** du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 4 –eau minérale et café inclus, (déjeuners 2 plats et dîners 3 plats), aux restaurants indiqués (ou similaires),
- **Les excursions et visites** mentionnées au programme, incluant les droits d'entrée,
- **La vérification des pièces d'identité** avant l'émission des billets d'avion,
- **L'assurance Assistance Médicale / Rapatriement OU Multirisque** de la compagnie ASSUREVER,
- **Une pochette de voyage** contenant de nombreuses informations utiles afin de bien préparer votre voyage avant votre départ : votre programme jour par jour, les coordonnées de vos hôtels, les précisions sur les indispensables vestimentaires et les objets utiles à emporter, ainsi qu'un guide de voyage Petit Futé et une étiquette bagage par personne à apposer sur votre bagage de soute.

### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- Le supplément en chambre individuelle,
- Les boissons lors de vos repas autres que l'eau minérale et le café ou thé,
- Les billets pour votre concert à Concertgebouw le 20 janvier 2025 et les prestations sur place,
- Les extras à l'hôtel et les dépenses personnelles,
- Les pourboires aux guides et aux chauffeurs, laissés à votre discrétion,

*Je soussigné(e) (nom, prénom)..... agissant pour moi-même et/ou pour le compte de la ou des personne(s) inscrite(s) avec moi sur le même bulletin d'inscription au voyage ci-dessus, certifie avoir pris connaissance de mon programme de voyage ci-dessus et des conditions particulières de vente de voyages annexées au programme et les accepter.*

**NOM ET PRENOM DU VOYAGEUR** \_\_\_\_\_

**PARTAGE LA CHAMBRE DE** \_\_\_\_\_

**ADRESSE** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Signature - Lu et approuvé**

(Mention manuscrite)

**Le**

**MERCI DE JOINDRE UNE COPIE LISIBLE DE VOTRE CARTE D'IDENTITE  
OU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE PENDANT  
TOUTE LA DUREE DU VOYAGE.**

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

### 1.- PRIX ET CONDITIONS

Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans nos programmes. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits sur place et ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes ou tout autre transporteur, le premier et/ou le dernier jour se trouvaient écourtés par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.

#### A. PRIX

Nos prix ont été établis en fonction des conditions économiques, financières ainsi que des lois et réglementations connues à la date de réalisation du devis.

Ils peuvent donc être modifiés en cas de changement des parités monétaires au jour de la signature du contrat. Les taxes aéroportuaires qui peuvent être réactualisées à tout moment selon les lois en vigueur dans chaque pays.

#### B. REVISION DES PRIX

Pour des raisons économiques ou politiques exceptionnelles (augmentation du prix des carburants...) l'organisateur du voyage s'octroie la possibilité de répercuter les augmentations que pourraient lui imposer les transporteurs aériens.

Le client s'engage à payer au prestataire toutes nouvelles taxes exigées et toutes augmentations de taxes existantes en plus du prix mentionné, décidées par les gouvernements français et des pays visités ou par tout autre organisme légal ayant autorité de la faire.

### 2.- PAIEMENT

**A. ACOMPTE : Un acompte correspondant à 1 320 € confirmera de façon définitive votre inscription.**

- par chèque à l'ordre de l'agence Amplitudes
- par carte via un lien de paiement sécurisé qui vous sera envoyé une fois votre demande d'inscription reçue.
- par virement

#### B. SOLDE :

**Il devra être réglé au plus tard 40 jours précédant la date de votre départ soit le 09 décembre 2024.**

Le montant de ce solde sera réglé, d'un commun accord entre les deux parties, en EUROS.

En cas de non-paiement du solde à cette date, le contrat sera considéré comme annulé de fait, et les frais conséquents à cette annulation seront dus.

### 3.- FRAIS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION PAR PERSONNE

#### A - ANNULATION

Plus de 30 jours avant le départ, soit jusqu'au 19 décembre 2024	490 Euros de frais de dossier par personne, non remboursables par l'assurance
De 30 à 21 jours avant le départ, soit du 19 décembre au 28 décembre 2024	50% du montant du voyage par personne
De 20 à 08 jours avant le départ, soit du 29 décembre au 10 janvier 2025	75% du montant du voyage par personne
De 7 à 1 jour avant le départ, soit du 11 janvier au 17 janvier 2025	95% du montant du voyage par personne
No Show	100% du montant du voyage par personne

NB : Toute annulation et changement de nom de participants doit faire l'objet d'une notification écrite. Il en est de même pour un ajout de participant(s) dont les réservations ne seront confirmées que dans la limite des places disponibles.

## **B - CHANGEMENT DE NOM :**

Plus de 31 jours du départ, soit jusqu'au 18 DECEMBRE 2024, et avant l'émission des billets d'avion : pas de frais

## **LE 19 DECEMBRE 2024 : EMISSION DES BILLETS OBLIGATOIRES – NON MODIFIABLES ET NON REMBOURSABLES –**

## **A PARTIR DU 19 DECEMBRE 2024 : CHANGEMENT DE NOMS IMPOSSIBLE**

**4.- IMPREVUS** : Nos itinéraires sont établis plusieurs mois à l'avance. Il peut donc arriver, au moment de votre départ qu'un site, un monument, un musée ne puisse être visité comme prévu par suite d'une fermeture pour rénovation ou d'une modification du jour et des horaires de visite. Egalement, un changement de fréquence des vols peut faire modifier le circuit initial. Dans la mesure du possible, nous vous informerons de ces modifications de dernière minute, modifications dont nous ne pourrions être tenus pour responsables. Les imprévus climatiques (neige, grêle, tempêtes ou autres) pouvant directement ou indirectement nous obliger à modifier le parcours, les horaires ou la succession des étapes du voyage ne donneront lieu à aucun recours.

Concernant les voyages de nature spécifique liés à des manifestations sportives ou culturelles, Amplitudes décline toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation de la programmation de ces événements sportifs ou culturels du fait des organisateurs (raisons climatiques, politiques ou économiques).

**5.- HEBERGEMENT** : Les hôtels prévus dans nos programmes peuvent être remplacés par des hôtels de catégorie identique ou supérieure. Dans les usages de l'hôtellerie internationale en matière de mise à disposition des chambres, l'heure normale de disponibilité des chambres est 14h00 et elles doivent être libérées à 12h00, sauf disponibilité spéciale.

## **6.- TRANSPORT**

### **A. RESPONSABILITE DES TRANSPORTEURS**

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage prévu dans le présent contrat, ainsi que celle des représentants, agents ou employés de celle-ci, est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement, comme précisé dans leurs conditions générales, dont un extrait figure sur les titres de transport.

Amplitudes ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle des transporteurs français ou étrangers assurant les transferts et/ou le transport des passagers.

Par suite d'événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques, etc...), des retards peuvent avoir lieu, conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties, même dans le cas de pré et post acheminement émis sur un même billet, aucune indemnisation ne pourra être accordée.

### **B. CONDITIONS SPECIALES VOLS SPECIAUX ET CHARTERS**

La mise en place de vols spéciaux et charters est subordonnée à un nombre minimal de participants variant selon le type d'appareil. Si le nombre de participants au départ d'une ville n'était pas atteint, l'organisateur se réserve le droit de modifier le type d'appareil (avec en conséquence possible un changement d'aéroport), de regrouper sur une même ville de départ plusieurs autres villes de départ, d'acheminer les participants par voie de surface ou par tous itinéraires vols réguliers possibles vers les lieux de séjours.

Aucun dédommagement ne pourra être dans ce cas revendiqué par les passagers concernés. Pour tous types de vols (réguliers ou spéciaux), les horaires ainsi que les types d'appareils sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à des modifications de dernière minute. Ils ne constituent en aucun cas un élément contractuel du billet de transport et ne peuvent engager ni la responsabilité des compagnies aériennes, ni la nôtre.

**7.- APRES-VENTE** : Les observations sur le déroulement du voyage doivent parvenir à AMPLITUDES dans un délai de 15 jours suivant le retour, accompagnées des pièces justificatives.

Aucun remboursement ne peut intervenir lorsque le client ne se présente pas aux lieux et heures de rendez-vous mentionnés dans le dossier, avec les documents de voyages nécessaires (passeport, visa, carte d'identité, certificats de vaccination...). Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute autre prestation terrestre non consommée par le passager, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

**8.- FORMALITES POUR LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS ET MONEGASQUES A CE JOUR POUR ENTREE AU PAYS BAS : passeport ou pièce d'identité en cours de validité pendant toute la durée du voyage, soit au moins jusqu'au 22 janvier 2025.**

**POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS : Une carte de séjour est nécessaire pour rentrer et sortir du territoire national, elle ne peut néanmoins en aucun cas se substituer à une carte d'identité ou à un passeport, quelle que soit la nationalité du voyageur.**

**IMPORTANT : Il est rappelé que les enfants doivent être en possession d'un document de voyage (passeport ou une carte nationale d'identité) personnel.**

**Le livret de famille n'est pas une pièce d'identité. Il ne permet donc pas à l'enfant de voyager.**

**A compter du 15 janvier 2017, en vertu de la loi relative à la lutte contre le terrorisme du 3 juin 2016 et du décret gouvernemental du 2 novembre 2016, les mineurs voyageant hors du territoire national sans une personne détentrice de l'autorité parentale doivent être porteurs des documents suivants :**

- **Pièce d'identité du mineur (carte d'identité ou passeport selon réglementation du pays de destination)**
- **Autorisation de sortie du territoire (imprimé Cerfa N° 15646\*01 disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr))**
- **Photocopie de la pièce d'identité de la personne détentrice de l'autorité parentale signataire de l'autorisation de sortie du territoire**

Nous ne pouvons être tenus pour responsables des conséquences, du refus ou du retard de délivrance des documents administratifs nécessaires à la réalisation du voyage. Tout voyageur possédant une pièce d'identité étrangère doit se renseigner auprès des autorités compétentes, des formalités particulières concernant sa nationalité. Nous dégageons toute responsabilité pour tout incident pouvant résulter du non-respect des réglementations et lois en vigueur.

**IMPORTANT :** Il est rappelé qu'à partir de 15 ans, un enfant doit être en possession d'un passeport personnel.

**9.- INCAPACITE/HANDICAP :** Tout client présentant une incapacité doit aviser Amplitudes, au moment de la réservation, de tout besoin particulier découlant de cette incapacité ; des mesures appropriées seront prises, chaque fois que cela sera possible. La prise en charge complète et totale de cette incapacité relève de la seule responsabilité du client concerné. Amplitudes ne saurait être responsable de la défaillance d'un prestataire à fournir un service adapté aux besoins des personnes présentant une incapacité.

#### **10.- ASSURANCES :**

ALTIMONDE SAS est inscrite au Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro d'immatriculation 20005973 en qualité de Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA). Un contrat a été souscrit auprès de la Compagnie d'assurances ASSUREVER couvrant la garantie de base : l'Assistance incluant l'assistance médicale, l'assistance au voyage, l'assistance juridique, l'assurance frais de recherche et de secours, l'assurance frais médicaux à l'étranger, dont les conditions sont indiquées dans le formulaire ci-joint en annexe. Ce contrat propose une souscription facultative couvrant les conséquences de certains cas d'annulation, d'interruption de séjour ainsi que la perte ou détérioration de vos bagages (sacs de voyage et valises) et effets personnels. En cas de désistement du client à plus de 30 jours avant le départ, la garantie Annulation de la Compagnie ASSUREVER ne couvre pas les frais de dossier. Par ailleurs, en cas de prise en charge des frais d'annulation, d'interruption de séjour ou de détérioration ou perte de bagages par l'assurance, une franchise par personne sera déduite du montant du remboursement prévu ainsi que le montant de la prime d'assurance. Si le client refuse de contracter l'assurance facultative, il reconnaît cependant avoir été pleinement informé par le prestataire de l'importance fondamentale de cette couverture d'assurance et de la nécessité absolue, pour tous les participants, d'en être muni avant le départ.

**Lu et approuvé le .....**

**A.....**

**Signature :**